

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION-VENTES

AU 04/03/2020

Il est proposé au mandant la désignation d'un organisme d'intérêt général et laïque afin d'adresser un don. En contrepartie il recevra une attestation de déduction fiscale.

Les honoraires de transaction (TTC) sont à la charge de l'acquéreur. Les calculs sont à effectuer sur le montant de la somme nette à revenir au vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détentrice du mandat. Estimation ou avis de valeur offert.

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat. NON DÉTENTION DE FONDS.

Prix de vente net vendeur	Forfait	Don aux associations (déduction fiscale de 66 à 75%)
< 50 000 €	2500 €	70 €
De 50 001 € à 60 000 €	3000 €	90 €
De 60 001 € à 80 000 €	4000 €	100 €
De 80 001 € à 120 000 €	5000 €	120 €
De 120 001 € à 140 000 €	6000 €	150 €
De 140 001 à 200 000 €	8000 €	200 €
De 200 001 € à 260 000 €	9000 €	250 €
De 260 001 € à 320 000 €	10 000 €	300 €
De 320 001 € à 350 000 €	12 000 €	400 €
De 350 001 € à 700 000 €	15 000 €	500 €
> à 700 000 €	20 000 €	500 €



SCIC-AS LA COOPÉRATIVE DE L'IMMOBILIER
Ste Coopérative d'Intérêt Collectif SAS au capital variable
Siret : 827 719 261 RCS Toulouse
APE : 6831Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 87 827719261
CPI 3101 2017 000 018 805 Délivrée par la CCI Toulouse
RCP : GENERALI 7 Boulevard HAUSSMANN 75009 PARIS

Garantie Financière : CEGC 16 Rue HOCHÉ TOUR KUPKA B TOUR 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX